L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE — COMMERCE & LITTERATURE.

Imprimé et publié, tous les jours par J. BAYON, DELAUP & DUCLERE, *à l'encoignure des rues de Chartres et St.-Louis.*

No 177. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI, 18 JUIN 1830. Vol. III

Conditions:—L'ABEILLE paraît tous les jours : le prix de l'abonnement est d'une piastre par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant chaque semestre d'avance.

LOTERIE
DE L'EGLISE CATHOLIQUE
des Natchitoches 10e. classe

De 1830—Devant se tirer positivement à la Bourse, Samedi 19 Juin.

—PROSPECTUS :—

1 lot de		$10,000	$10,000
1 "	"	3,000	" 3,000
1 "	"	1,800	" 1,800
1 "	"	1,400	" 1,400
1 "	"	1,200	" 1,200
1 "	"	1,008	" 1,008
6 "	"	500	" 3,000
6 "	"	300	" 1,800
6 "	"	200	" 1,200
156 "	"	50	" 7,800
153 "	"	30	" 4,680
624 "	"	8	" 4,992
7800 "	"	4	" 31,200
8,760 Lots			$ 73,080
15,690 Billets blancs.			

Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30 ; 936 avec deux et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros depuis un jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 4, d'entre eux : et le billet qui aura les 1er., 2e. et 3e. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à..... $10,000

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui leur revient respectivement, comme suit :

No. 1, 3 et 2	3,000
2, 1 et 3	1,800
1, 3 et 1	1,400
1, 1 et 2	1,200
1, 2 et 1	1,008

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir : les 1er. 2e. et 4e., dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à 500

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 1er. 3e. et 4e., dans quelque ordre ce soit, auront droit à 300

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 2e., 3e. et 4e. dans quelque ordre que ce soit, auront droit à 200

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir le 1er et le 4, auront chacun droit à 50

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, les 1er, et le 2e. auront chacun droit à 30

Tous les autres billets, au nombre de 624, ayant deux des numéros sortis, auront droit chacun à..... 8

Les 7800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à.. 4

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qu'il aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à *J. B. FAGET*, rue de Chartres, N°18.

Prix des Billets.

Entier $ 4, demis 2, quarts 1. Chaque paquet ne pourra gagner moins de $ 16 ; demi et quart en proportion.

J. B. FAGET—Directeur

LIVRES &c.

RECUS par le navire Ajax, et à vendre par CHARLES JOURDAN, encoignure des rues Royale et St. Anne, quantité de livres de dévotion; livres classiques, grammaires de Sobrino et de Chantreau, gravures enluminées, sujets intéressants; principes de dessin en noir et coloriés, le petit Chansonnier, &c. 25 mai—4.

TENUE DE LIVRES.

LES Jeunes Gens qui veulent se distinguer dans la carrière du commerce, et en peu de tems en savourer les fruits, auront la facilité d'apprendre dans une classe du soir, déjà commencée, la *Tenue des Livres en partie double* dans la langue anglaise, avec toutes les opérations qui se font dans les maisons de commerce, dont les affaires et les relations sont les plus étendues.

La moitié du prix se paiera d'avance, et l'autre moitié après l'examen des meilleurs teneurs de livres de la ville.

Les jeunes créoles dont l'intelligence se fait remarquer dans tout ce qu'ils entreprennent, ne manqueront pas une occasion favorable de s'instruire dans une profession aussi honorable que lucrative. S'adresser au bureau de cette feuille.

Toile d'Allemagne.

200 pièces Platilles ; 600 do. Estoupilles, 250 do. Bretagne, ayant droit au *drawback* à vendre par W. & J. MONTGOMERY,

Ma 1m. *No. 46, ruelle de Commune.*

LE soussigné voulant quitter le pays, offre à vendre à l'amiable et à des conditions avantageuses, toutes ses propriétés, consistant en Maisons, Terrains, Esclaves, Meubles, &c.; les dites propriétés, sont situées dans le faubourg Saulet. Pour le prix et les conditions, s'adresser chez lui, dans ledit faubourg, au coin des rues St. Thomas et Edouard.

22 mars—1m L. FOUCHER.

COUR DE PAROISSE, pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'honorable JAMES PITOT.—*Honoré René* contre sa femme, *Marie Françoise Cheval.*

LE plaignant dans cette affaire, Honoré René, h. d. e. l., marié à la défenderesse, Marie Françoise Cheval, en 1826, l'attaque en séparation de corps et divorce, sur ce qu'elle s'est rendu coupable d'adultère en s'enfuyant de la maison matrimonial pour suivre un individu nommé Delile Bayard, et qu'elle a vécu avec lui publiquement dans sa propre demeure, jusqu'à quelque tems avant la fin de l'année passée (1829)

Sur quoi, la défenderesse s'étant abstenue de répondre à cet appel, et jugement ayant été rendu en conséquence contre elle par défaut, la cour, en procédure régulière pour la confirmation du dit jugement, ayant été parfaitement convaincue par les preuves apportées, que telle avait été en effet la coupable conduite de la dite défenderesse envers son mari, plaignant dans cette affaire. Il est ordonné et décrété que jugement soit rendu en faveur du dit plaignant Honoré René, et que les fraises aient à la charge de la défenderesse Marie Françoise Cheval ; et il est de plus ordonné par la cour que, conformément aux dispositions de la sect. 4e. de la loi du 19 Mars 1827, la dite défenderesse ayant été convaincue d'adultère, les parties soient nonseulement séparées de corps, mais de plus divorcées par ce jugement, et ainsi placées pour jamais, par la dissolution des liens matrimoniaux, dans le même état que si le mariage n'eut jamais existé entre-elles.

Nouvelle-Orléans, 3 *Mai* 1830.

Signé, JAMES PITOT—Juge.

Je certifie que l'extrait ci-dessus est une copie exacte du jugement rendu dans cette affaire.

THOS. S. KENNEDY.

Je fixe à vingt piastres et 25 cts. 3-4 le montant des frais de ce procès.

20 mai—3t. THOS. S. KENNEDY.

VICTOR ROUMAGE offre à rendre les articles suivants:

10 Balles Brin jaune pour moustiquaire;
4 Do. Coutil fil de coton;
4 Do. Lonetine pour pantalons et vestes;
12 Do. Fil de Rennes;
20 Do. Leines assorties;
4 Boucauts Fil à Seine, pour emballage;
400 Bques Vin Rouge assorti, de Bordeaux;
1000 Caisses do. do.
500 Do. Blanc do.
25 Tierçons Vin Blanc, Sauterne et Grave;
20 Pipes Eau-de-vie de Cognac;
100 Caisses Liqueurs assorties;
100 Do. Fruits à l'Eau-de-vie;
20 Do. Sardines à l'huile et crues;
15 Malles Eau-de-Cologne;
12 Caisses Serrures de 4 à 10 pouces, et autres ferrements;
25 Barils Café de St. Jago de Cuba. etc. etc

2 mars.

MAGASIN D'EPICERIES ET DE LIQUEURS.

Rue Dumaine, No. 4, près du Marché.

JOHN LONGMIRE a l'honneur d'annoncer à ses amis, aux capitaines de navires et de bateaux à vapeur, et aux habitans de la ville et des environs, qu'il vient d'ouvrir le magasin ci-dessus, où il aura constamment un assortiment d'épiceries, de vins, de liqueurs spiritueuses d'*ale*, de *porter*, de cidre, de cigarres &c. le tout de première qualité, et il sollicite respectueusement leur patronage.

N. B. Il satisfera promptement aux ordres qui lui seront donnés pour la campagne et les approvisionnemens des familles.

11 mai—1m.

CENT MILLIERS de Cigarres de la Havane, venus par le Charriot, et à vendre à l'Hotel des Etrangers, en caisses, quarts de caisse, demi quarts, &c, par

27 Av.—3 RACHE CONSTANT

UNE Dame Française pouvant enseigner tout ce qui constitue l'éducation d'une jeune personne, et en ayant fourni la preuve depuis qu'elle habite la Louisiane, désirerait trouver une famille, soit à la ville soit à la campagne, où on la chargeât, de l'éducation d'une ou de plusieurs demoiselles.

S'adresser pour plus amples renseignements à Mr. Louis Pilié, près la Bourse.

19 Avril.—3fps.

COUR DE DISTRICT.—Jeudi 10 Juin 1830. Thos. B. Willard contre ses créanciers. Sur motion de Mr. A. M. K. Buchanam, avocat des syndics des créanciers de l'insolvable ; il est ordonné par la cour que les créanciers du dit insolvable et autres intéressés deduisent d'ici à Mercredi 21 du courant, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution enregistré le 31 Mai dernier, ne serait pas homologué et confirmé, conformément à la loi.

JNO. L. LEWIS,
12 juin—3 Greffier.

A VENDRE—Une petite partie de SANGSUES, qu'on disposera à un prix modéré—On en détail à 2 et 3 escalins. S'adresser au cabaret de Mr. J. Garcia, à l'encoignure de la place d'Armes, No. 278.

12 Juin—3 JOSE PRATTS.

AVIS—La société qui a existé entre les soussignés, sous la raison de BRAUD & Co., est dissoute par consentement mutuel, depuis le 18 du mois dernier.

J. BRAUD,
D. ST. VILME'.

Le soussigné annonce qu'il continue le même genre d'affaires, dans le même local, rue St. Pierre, entre les rues Bourbon et Dauphine.

12 Juin— D. ST. VILME'.

UN Français qui a voyagé dans le Mexique, qui parle l'espagnol, et qui connait le commerce, désirerait un emploi soit pour cette ville ou pour aller dans tout autre endroit. Il donnera de bons renseignements et ces personnes qui le feront connaître et qui répondront de lui.—S'adresser à l'établissement de Mr. F. Buisson, rue Royale No. 176. 8 mai

VENTE PAR LE MARSHALL.

Vanostrin, A. Walker, Richard Cook et autres,
contre
Harris & Wilson.

EN vertu de seize writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. P. F. Smith juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique, le Samedi 19 Juin courant, à la Bourse Hewlett, à l'heure de midi, les deux tiers du bâteau à vapeur SHEPHERDESS, saisie dans les affaires ci-dessus.

Cette criée étant la seconde et dernière, le dit bâteau sera vendu définitivement au plus offrant et dernier enchérisseur à 12 mois de crédit en billets endossés portant intérêt à 5 pour cent du jour de la vente, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement, consentement à un acte pour amender les divers actes passés pour l'organisation des cours de cet état et pour d'autres objets.

L. DAUNOY,
5 juin. Marshal.

W. Bird contre *le cap. Garrison du bateau à vapeur Tenessian—H. Hightower* contre *le même.*

EN vertu de deux writs de saisie à moi adressés par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le Vendredi 2 juillet prochain, à midi, à la bourse Hewlett, enceignure des rues de Chartres et St. Louis,

le bateau à vapeur

Tenessian,

ses ameublemens, agrès et apparaux, saisis dans l'affaire ci dessus.

L. DAUNOY,
3 Juin. *Marshal.*

Peter Winkle sa. Clapp.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. W. P. Smith, juge associé de la cour de cité, j'exposerai en vente Lundi 21 Juin, à midi précis, à la Bourse de Hewlett, au coin des rues de Chartres et St. Louis, une charette, saisie dans l'affaire ci dessus.

L. DAUNOY, Marshall.

11 Juin

James Workman *contre* Losano de la Sota

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique, le mercredi 30 Juin, aux lieux, à 4 heures de l'après midi, un tiers de la maison, et du terrain, Nos. 12 et 24 formant l'établissement d'une boulangerie située sur le Bassin Carondelet, lesquels lots sont sujets à une rente foncière appartenant audit plaignant pour une somme de $94 50 cts. par quartier; saisie dans l'affaire ci dessus.

may 31 L. DAUNOY, marshal.

CREME A LA GLACE.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public que tous les soirs il fera vendre des GLACES sur la Place d'Armes. Les personnes qui en désireront seront satisfaites de la perfection des Glaces et de la propreté, ainsi que de la bonne intelligence de son marchand.

GABRIEL JULIEN.

8 mai—3

LE Rév. Mr. P. BORGNA, de l'Eglise St. Louis de cette ville, a été nommé agent des gazettes catholiques suivantes: *le Catholic Sentinel and Expositor*, de Boston; le *Catholic Press*, de Wartford; le *Metropolitan*, de Baltimore et le *United States Catholic Miscellany* de Charleston. Il vient d'être nommé l'agent du Miscellany, et il prie ceux qui doivent à cet établissement, de régler aussitôt que possible.

L'historien, l'antiquaire et l'amateur des beaux arts, trouveront dans ces publications des morceaux dignes de leur attention. Le catholique y verra sa religion défendue avec talent, contre les sarcasmes des infidèles, et les calomnies d'autres sectes religieuses—Ceux qui désirent souscrire pourront s'adresser à la librairie de Mr. Boimare, chez Mr. J. Fitzwilliams ou à la cathédrale. 13 mai—10.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir Messieurs les habitans et négocians de cet état, qu'ils ont formé une nouvelle société à dater de ce jour, pour les affaires de courtage, de change et la commission en générale, sous la raison de *Jean Dufour & Desbois;* ils espèrent que par le zèle et l'activité qu'ils mettront à remplir les ordres qu'ils recevront, ils pourront satisfaire ceux qui voudront bien les honorer de leur confiance.

Nile. Orleans, le 1er. Juin 1830.

JEAN DUFOUR.
J. P. DESBOIS.

1er. Juin—3 Rue de Chartres, No. 134.

AVIS—La société verbale qui existait entre Mr. *Louis Chauveau* et les soussignés pour les affaires de courtage et de commission en cette ville, sous la raison de J. DUFOUR & Cie, est dissoute depuis le 27 du courant par la mort de Louis Chauveau; les soussignés sont chargés de la liquidation et declarent que la susdite société de J. Dufour & Cie. ne doit rien.

Nlle Orléans, le 31 Mai 1830.

JEAN DUFOUR,
J. P. DESBOIS.

1er. Juin—3 *Rue de Chartres, No.* 134.

Glaces et Sorbets.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir le public qu'ils se sont arrangés avec M. Sereau pour que ce dernier exerce sa profession de glacier dans leur établissement, situé à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, et que l'on y trouvera tous les soirs des CREMES aux meilleurs parfums, GLACES aux fruits d'Europe et colonies, SORBETS PUNCH à la romaine.

22 mai—4. MERLE & GIRODEAU.

Panacée de Swaim.

Prix : $2 la Bouteille.

Pour la cure des scrofules, de la syphilitique, des rhumatismes, des ulcères, des tumeurs blanches, des maladies de foie, &c.

Cette Panacée a acquis une vaste célébrité dans presque toutes les parties du monde, autant par l'emploi qui en a été fait dans les hopitaux que dans les cures particulières. Depuis dix ans, l'efficacité de ce remède a prouvé qu'il est tel qu'on peut employer de mieux pour la guérison des scrofules, des ulcères chroniques dans le gosier, des rhumatismes, des maladies de la peau et des os, des tumeurs blanches, et généralement de toutes les affections qui ont le caractère de l'ulcération; ainsi que des maladies nerveuses auxquelles sont sujettes les constitutions faibles; surtout il a été trouvé efficace contre la syphilitique et toutes les affections qui en résultent, telles que les ulcères au larynx, au nez et au gosier, les assoupissements, &c. et tous les maux qui résultent de l'usage inconsidéré du mercure, &c. Des expériences réitérées ont prouvé que c'était au printems et à l'automne, un préservatif précieux pour les personnes bilieuses ou débiles, et que son application dans les cas d'affections nerveuses et dyspepsiques comme pour les maladies intérieures dont les caractères annoncent que les poumons sont attaqués, produit les plus heureux résultats.

Les effets extraordinaires de ce médicament lui ont valu l'approbation et les louanges d'une foule de personnes qui en ont fait usage, aussi bien que d'un très-grand nombre de médecins de la plus haute respectabilité et d'une pratique étendue. Voici quelques unes des attestations délivrées par ces personnes :

CERTIFICATS.

Du Dr. W. Gibson, professeur de chirurgie à l'Université de la Pennsylvanie, chirurgien et professeur de cliniques à Alms House, à l'Infirmerie, &c. &c.

J'ai employé dans un grand nombre de circonstances, dans les trois dernières années, la Panacée de Mr. Swaim, et je l'ai toujours trouvée très efficace, surtout dans les cas de virus syphilitique et d'affections résultant de l'emploi du mercure. Je n'hésite point à reconnaître que c'est un remède d'un prix inestimable.

17 Février 1823. W. GIBSON, *M. D.*

Du Dr. Valentin Mott, professeur de chirurgie à l'Université de New-York, chirurgien de l'Hopital d'York, &c. &c.

J'ai employé très fréquemment la Panacé, de Swaim, tant dans les hopitaux que dans les traitemens particuliers, et j'ai trouvé que c'est un remède efficace contre les maladies chroniques, syphilitiques et scrofuleuses, et les affections cutanées les plus obstinées.

New-York, 1er Mai 1824.

VALENTIN MOTT, *M. D.*

Du Dr. Thomas Parke, Président du Collège des Médecins de Philadelphie, ci-devant médecin de l'Hopital de la Pennsylvanie, pendant quarante-cinq ans.

Après avoir été témoin de l'effet extraordinaire de la Panacée de Swaim sur R. C. Trégomaine, et d'après le témoignage authentique de plusieurs de nos plus célèbres chirurgiens, je suis porté à croire que c'est un remède très-utile dans toutes les cas d'affections chroniques, scrofuleuses, syphilitiques, ou provenant de l'emploi du mercure, ainsi que dans beaucoup d'autres maladies.

Philadelphie, (rue Locust) 1824.

THOMAS PARKE, *M. D.*

Le propriétaire garantit que cette Panacee ne contient ni mercure ni aucune autre drogue d'un effet semblable.

Pour mettre le public en garde contre les falsifications, la Panacée sera mise à l'avenir dans des bouteilles rondes cannelées en long, et portant les mots ; "Swaim's Panacée—Philada, fondus dans le verre; et le papier qui recouvre le bouchon, est signé par le propriétaire.—Ces bouteilles seules sont vraies; elles sont très fortes et ne courent pas risque de se rompre, même dans les climats les plus chauds.

Wm. SWAIM, Propriétaire.
Philadelphie.

On trouvera toujours chez les soussignés, au prix de Philadelphie, un grand assortiment du médicament ci-dessus.

C. MORGAN & BROTHERS.

Seuls agents autorisés pour cette ville. Ru de la Levée, No. 24. 5 avril—3m

GUILLAUME a l'honneur de prévenir le public, que les bains de l'Hôtel de la Marine sont en grande activité; il n'a rien négligé pour que les personnes qui désirent être servies avec promptitude n'aient rien à souhaiter tant pour l'exactitude que pour la propreté.

On trouvera aussi dans cet établissement des consommés de santé, des bouillons rafraichissans et une carte variée pour les personnes qui voudront déjeûner en sortant du bain, en prévenant le garçon dix minutes d'avance.—Le prix des bains est de 4 escalins. 4 mai—30f

FROMAGE DE GOSHEN.

EN débarquement du navire Talma, et à vendre par le soussigné, 30 CAISSES FROMAGE DE GOSHEN. BERNARD TURPIN.

28 mai. Rue Royale No. 116.

VICTOR ROUMAGE offre à vendre les articles suivants reçus par l'Ajax de Bordeaux.

40 tierçons vinaigre blanc 1ère. qualité,
75 caisses fruits à l'eau de vie,
25 do. liqueurs superfines,

D'importations antérieures.

200 bques. vin de Bordeaux,
14 pipes eau de vie de Cognac,
70 barils do. blanche, 5me. preuve
600 caisses vin rouge et blanc,
25 balles de lignes assorties,
10 do. brain jaune pour moustiquaire,
3 do. coutil fil et coton,
10 do. fil de rennes,
15 malles eau de cologne,
4 balles écritoires en lièges,
4 caisses sardines à l'huile, &c. &c.

2 Juin—

Drogues et Medecines
EN
Gros et en Détail.

Les soussignés informent le public qu'ils ont constamment en magasin un assortiment complet de DROGUES et de MEDECINES fraiches, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés.

F. C. Bourcier & Cie,
Rue des Tchapitoulas, No. 75.

N. B.—On trouvera toujours chez eux des boîtes de médecine de toutes grandeurs et de différentes espèces, pour les habitations, les bâteaux à vapeur et les navires. Ils se chargent aussi de réparer et de ré-approvisionner avec le plus grand soin et la plus grande promptitude celles qu'on voudra leur confier. 26 mai—7

MONTRE VOLEE.

Il a été volé à bord du navire *Alcyone*, il y a trois jours, une MONTRE anglaise, en argent et à double boitier, numérotée 10023, fabriquée par Christian, à Dublin, avec un cachet en pierre. Une récompense honnête sera donnée à celui qui la rapportera à l'imprimerie de cette feuille. 15 mai—3

A VENDRE.

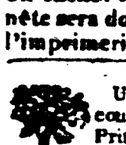

Un TERRAIN situé au faubourg Lacourse, encoignure des rues Erato et Pritanée, sur lequel il y a une maison neuve en bois, de 54 pieds de long, sur 24 de large : composée de quatre chambres dont deux avec cheminées, galerie devant et un cabinet à chaque extrémité, dans la cour un poulailler, un hangar, un fourneau et alambic, un puits dont l'eau est bonne à boire, et jardin sur la façade, mesurant 60 pieds quarré.

Si ladite propriété n'est pas vendue à l'amiable d'ici au 21 Juin prochain, elle le sera ledit jour à la Bourse Hewlett, par T. Mousy, encanteur.

Ladite terrain a 60 pieds de face sur 120 de profondeur. S'adresser pour les conditions au propriétaire qui y réside. 21 mai—1m.

Chaussures du Nord.

Les soussignés ont reçu par le navire TALMA, de New-York, un très-joli assortiment de Chaussures de 1ère. qualité et de choix, qu'ils vendront à des prix modérés.

2 Juin J. G. ARMAIZA & Co.

ETAT DE LA LOUISIANE—1ER. DISTRICT JUDICIAIRE—*Benjamin Sawyers* contre *ses créanciers*—Attendu que Benjamin Sawyers, débiteur insolvable retenu en prison, a ce jour présenté à cette Cour sa pétition, demandant le bénéfice de l'acte fait pour venir au secours des débiteurs insolvables, retenus en prison ; avis est par le présent donné aux créanciers du pétitionnaire, et ils sont par le présent cités pour avoir à comparaitre pardevant ladite cour, Lundi 21 de Juin prochain, à l'effet de produire les raisons s'ils en ont, pour lesquelles la demande du pétitionnaire ne lui serait pas accordée, et son élargissement ordonné.—Par ordre de l'honorable Joshua Lewis, juge de la dite Cour, ce 29me. Mai 1830.

JNO. L. LEWIS.
31 Mai—3. 1f 10f Greffier.

COUR DE PAROISSE, pour la Ville et Paroisse de la Nlle-Orléans, 8 Juin 1830—Présent l'hon. James Pitot.—*Salomon Autler* contre *ses créanciers.*—Il est ordonné par la Cour que la cession des propriétés du pétitionnaire soit acceptée pour le bénéfice de ses créanciers; et qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Y. Lewis, Eqr., notaire public, le 21 de Juin courant, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire. Jusque là, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.

Je certifie ce que dessus.

THOS. S. KENNEDY
9 Juin— *Greffier.*

ACADEMIE D'ESCRIME

LE Sieur ANTOINE GENTIL, ancien professeur et Académicien d'escrime, du Collége militaire de St. Cyr à Versailles, a l'honneur de prévenir les jeunes amateurs de cette ville qu'il a ouvert une salle d'escrime, rue Toulouse No. 100, et que tous les Dimanches il y aura des assauts d'armes, pour les élèves et amateurs.

Entrée gratis. 4 Juin—6.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Dr. *HALPHEN* a transporté sa demeure du No. 13 de la rue St. Louis, au No. 63 de la même rue, entre Chartres et Royale, vis-à-vis le bureau des hypothèques. 3 juin—6

HUNDRED THOUSAND Havana Segars, received by the Charriot and for sale at the Hotel des Etrangers, in boxes, quarter boxes &c.

Ap 27—3 RACHE CONSTANT

DEMANDE D'UN OUVRIER.

ON désirerait trouver immédiatement un homme capable de faire un moulin à piler le riz. S'adresser au bureau de cette feuille. 14 mai—4